M. de Gerlig quitte sa place et va s'asseoir au milieu des socialistes : Hilarité prolongée. Le centre et la droite applaudissent frénétiquement M. de Gerlig qui siège en ce moment à côté du citoyen Carnaud.

M. le président. — Les opinions des assemblées délibérantes ne se déterminent pas d'après les places occupées. (Applaudissements).

Ces incidents clos, le ministre des finances continue son discours.

M. Doumer. — En face de la politique du gouvernement qui consiste à faire des réformes, il y a la politique que M. Delombre personnifie très bien et qui est la politique d'opposition à tous les progrès démocratiques. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche. Bruit prolongé).

M. Delombre. — Ce que vous dites là est inexact. Une des lois les plus démocratiques, celle de 1884 sur les syndicats, n'a pas eu de défenseur plus ardent que moi. (Bruit à l'extrême gauche).

M. le Président. — Si la Chambre ne veut pas que les débats continuent, la séance sera levée.

M. Doumer. — Nous sommes dans un pays extrêmement chargé d'impôts et dans lequel il importe plus que partout ailleurs que la plus grande justice règne dans la répartition de l'impôt. Les taxes de consommation pèsent surtout sur les petits contribuables.

M. Fouquet. — C'est inexact.

M. Doumer. — Croyez bien que les petits agriculteurs vont vous aimer. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Chauvin. — Cela, je le nie.

M. Doumer. — L'impôt général sur le revenu a toujours fait partie du programme républicain. Cet impôt a été demandé par M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, Ostwald le demande de temps... [illegible]

M. Mathais. — Non, Hélène (à l'extrême gauche).

M. Doumer. — Qui établissait des cédules. Il est vrai que si le gouvernement avait présenté un projet contraire, ce projet aurait été également combattu. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Dans un discours de Gambetta il disait que le moindre essai veut de tenter l'essai de l'impôt le plus juste sur le revenu proportionnel à la fortune des contribuables.

M. Brisacard. — Je souligne le mot *proportionnel*.

M. Doumer, vivement. Moi aussi. La proportionnalité aux facultés des contribuables, c'est la progression.

Le parti républicain a toujours maintenu le principe de l'établissement de l'impôt sur le revenu qui est classique. Il était considéré comme tel même par des économistes comme Hermann qui pourtant n'est pas suspect de socialisme. Cet impôt leur semblait bien à établir dans tous les pays où il y avait des contributions indirectes assez élevées que chez nous.

M. Doumer justifie l'exemption faite en faveur des contribuables ayant moins de 2,500 fr. de revenu. Cette exemption ne divisera pas la population en deux classes comme on le prétend. Les petits contribuables continuent à payer leur part d'impôt, tout comme les riches. Les renseignements de l'administration permettront d'éviter les fraudes, aussi nous contenterons nous de la taxation forfaitaire. (Nous accepterons les amendements, car nous ne sommes pas des intransigeants. Nous demandons à la Chambre de se prononcer sur le principe de l'impôt et non sur le projet, puisque la commission ne a pas jugé bon de l'examiner.

M. Doumer affirme qu'il n'a jamais voulu établir des recherches inquisitoriales. Il est prêt à adopter sur ce point des modifications [illegible]

M. Chauvreau. — Alors vous présenterez un autre projet.

M. Doumer. — Non, je crois le mien bon et les modifications qu'on y apportera ne le défigureront pas tant que vous le croyez. Les capitaux ne seront frappés bien légèrement. Quant à l'exode des capitaux, le ministre n'y croit pas parce que les capitaux ne trouve ont nulle part plus de sécurité qu'en France.

Il maintient que 300,000 coupables seront seulement poursuivis. Le ministre examine ensuite l'impôt sur le revenu à l'étranger où les résultats sont, dit-il, excellents. Les syndicats agricoles qui ont protesté sont composés de gros propriétaires.

De nombreuses adresses l'ont, au contraire approuvé. Aujourd'hui, contrairement à ce qui s'est passé il y a quelques temps le gouvernement pose la question de confiance.

Veut-on réaliser une réforme ou maintenir la statistique La Chambre dira si elle a donné sa confiance au gouvernement pour qu'il ne fasse rien ou qu'il réalise des réformes. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance levée à 6 heures 25.

Nous répondrons, soit par le journal sous la rubrique Petite Correspondance, *soit par lettres particulières, à toutes les demandes de renseignements qui nous sont adressées par nos abonnés*

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Enfin la verrerie ouvrière est définitivement constituée. Le 29 février les statuts étaient déposés chez Me Fallenais, notaire à Albi, par les délégués des Organisations parisiennes, [illegible] des citoyens Arnouturier et Chaigneau, représentant les anciens verriers de Carmaux, non compris parmi l'affameur Rességuier.

En même temps, 1fr versée entre les mains du notaire la somme de 125,000 francs, représentant le quart du capital de 500,000 francs, les actions étant totalement souscrites.

Cette somme de 125,000 fr. ne provient absolument que de la vente des tickets de souscription à 0,25 cent.

Ainsi, le Comité d'action de la rue Vieille-du-Temple a pu, en très peu de temps, sans réclame, ayant presque toute la presse comme adversaire, trouver dans la fraternité du prolétariat une aussi forte somme.

Cette expérience est reconfortante que

La loi bourgeoise ne nous a pas trois jours des propriétaires d'action après le dépôt des statuts. Les actionnaires [illegible] à son tour dès [illegible] de quinze. Parmi eux, ces sont au nombre douze ouvriers verriers et trois citoyens ouvriers de Paris, représentent les Chambres syndicales et Coopératives.

On sait que en principe aucune individualité ne peut être propriétaire d'une action de la « Verrerie ouvrière ». Une seule exception est faite en faveur des administrateurs désignés par l'assemblée générale qui doivent être propriétaire d'une action pour exercer leur mandat, conformément à la loi. Encore cette action n'est-elle qu'en dépôt confié par l'organisation à laquelle appartient le citoyen désigné. Cette action est inaliénable pendant la durée des fonctions; elle est frappée d'un timbre indélébile et cette clause est déposée dans la caisse sociale.

Pour la constitution de la Société il a fallu agir autrement. Tout que la souscription ouverte ne sera pas complètement arrivée au capital de 500,000 francs, c'est-à-dire à libérer entièrement les actions souscrites, il est matériellement impossible au Conseil d'action de faire la répartition des actions libérées aux syndicats ou coopératives, un porteur des tickets qu'ils auront placés. Les quinze actionnaires sont momentanément propriétaires de toute l'œuvre prolétarienne.

Il y a, pour ces travailleurs désignés, une grande responsabilité, car ils se sont engagés à verser de fortes sommes qu'il leur serait impossible de verser, si la souscription ne réussissait pas. Mais leur confiance est tellement grande la résurrection de la « Verrerie ouvrière », qu'ils n'ont pas hésité à accepter cette responsabilité et à garder comme un dépôt sacré les sommes mises entre les mains par la confiance de leurs frères de labeur et de misère.

Après le dépôt des statuts et de la liste des actionnaires il ne restait plus qu'une assemblée générale à faire, où les actionnaires devaient être présents ou représentés pour que la constitution de la Société fut définitive. Cette assemblée générale a eu lieu lundi dernier au siège social, 110, rue Vieille-du-Temple. Le procès-verbal en a été rédigé sur parchemin timbré et toutes les pièces ont été envoyées dès le lendemain chez le notaire d'Albi, chargé de faire les publications nécessitées par la loi.

Au moment où ces lignes paraîtront, tout sera terminé. Des expéditions des statuts, procès-verbaux et liste d'actionnaires seront déposés aux tribunaux de commerce de Paris et d'Albi, aux justices de paix du ressort, conformément aux lois, et les publications auront été faites aux *Petites affiches*.

Quel bel enseignement le prolétariat va pouvoir donner à la classe bourgeoise. Qui donc osera encore prétendre que les travailleurs ne sont pas aptes à faire leurs affaires eux-mêmes ?

Comment, voilà des ouvriers qu'il plaît à un gros exploiteur d'affamer sous un prétexte quelconque et il serait dit que les autres forçats de l'atelier ne leur viendraient pas en aide. Ah ! elle a été belle la solidarité dans cette grève de Carmaux, où l'armée, police, magistrature, tout enfin, a été mis au service de l'exploiteur contre l'exploité.

Les gros sous ont plu de toutes parts, ils ont formé d'abord des milliers de francs puis ensuite des centaines de milliers de francs. La défaite du patron n'étant pas ce qu'a voulu le prolétariat, celui-ci alors décide de lutter commercialement avec le capitaliste Rességuier, afin de le toucher à l'endroit sensible : son coffre-fort.

L'appel n'est pas aussitôt lancé, que Syndicats et Coopératives montent à l'assaut sous forme de votes de fonds ou de demandes de tickets. Le Syndicat des chemins de fer avec ses 10,000 fr. de tickets répond au vote de l'Égalitaire allouant 7,000 fr. La Moissonneuse avec 10,000 fr. et la Bellevilloise avec 10,000 fr. suivent le mouvement.

Il en est de même à la Revendication de Puteaux, 6,200 francs : l'Avenir de Plaisance fait chorus avec 4,800 francs : l'Abeille suresnoise, 1,900 francs ; la Laborieuse, 1,200 francs ; l'Utilité sociale, 1,500 francs ; l'Union ouvrière 8,200 francs : l'Abeille de Saint-Ouen, 1,000 francs ; l'Alliance des travailleurs de Levallois, 2,000 francs.

Les coopératives de province ne veulent pas rester en arrière. Comme elles sont moins fortes, les fonds parvenus au Comité d'action sont moins importants. Notons cependant la Société coopérative des Arts-et-Métiers de Castres, inscrite pour 1,000 francs.

La Bourse du Travail de Toulouse a déjà placé 28,000 tickets ; elle affirme en vendre 100,000. Les employés en métaux en ont à leur actif pour 2,500 francs ; les verriers de Carmaux, 2,500 francs ; les tourneurs en optique, 1,100 francs ; la Fédération des syndicats de l'Aude, 1,000 francs, etc., etc.

La Fédération des travailleurs du Livre a fait de nombreuses commandes qu'elle a placées dans ses sections. Le syndicat typographique parisien, à lui seul, a terminé son 300 carnets représentant 1,000 fr. Il vient de faire une nouvelle commande de 1,000 francs.

Partout l'enthousiasme est grand dans les groupements ouvriers. Nous en donnons pour preuve que, jusqu'au 3 mars, il a été placé 564,000 tickets, représentant avec les dons là somme de 144 mille 300 francs.

Des sous-Comités d'action se sont créés à Toulouse, Nantes, Lyon, Amiens, Nîmes, Saint-Claude, Oyonnax.

D'autres sont en formation à Bordeaux, Saint-Étienne, Reims, Limoges et dans les Ardennes.

Voilà ce qui résultat les travailleurs sont sérieux, et cela sans le concours, nous dirons le rapter, de la presse et des politiciens.

C'est un réconfortant et un encouragement à poursuivre notre émancipation, qui ne sera complète que le jour où nous aurons supprimé tous les abus, en supprimant la propriété individuelle.

A. BAMELIN.

N. B. — Demander des tickets de la Verrerie ouvrière au citoyen Bailliet, 28, rue de Fives, Lille.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES MUSULMANS CHINOIS

Londres, 25 mars.

On télégraphie de Singapoore au *Times* que le gouverneur de Chantaboam demande l'assistance des Français pour réprimer les émeutes des musulmans chinois. Des troupes ont été envoyées dans cette ville.

LES CHANTAGES LEBAUDY

Paris, 25 mars.

Voici le jugement dans l'affaire Lebaudy : MM. Ulrich de Civry et de Cesti sont tous deux condamnés à 13 mois de prison. Ulric de Civry et de Cesti sont en outre condamnés à 500 francs d'amende chacun. MM. Rosenthal, du Jacques Saint-Cère, Labruyère, Chiarisolo, Carle des Perrière et Joseph de Civry sont acquittés.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 25 mars.

Le Sénat a approuvé par scrutin secret les crédits pour l'Afrique.

L'EXPÉDITION ANGLAISE

Le Caire, 25 mars.

Des détails fâcheux transpirent sur la préparation de l'expédition de Dongola. Le désordre et l'encombrement régnent partout. Le matériel est pêle-mêle à bord des bateaux. Tout présente un aspect désastreux le manque de préparation.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

UN ATTENTAT CRIMINEL

COUDEKERQUE-BRANCHE, 25 mars

Le parquet de Dunkerque enquête en ce moment une grave affaire de viol commis par trois individus sur une jeune servante de ferme la nommée Eugénie Bertin. Les coupables tous jeunes gens habitant Coudekerque-Branche ont été arrêtés.

On croit que l'affaire aura son dénouement devant la cour d'assises.

TERRIBLE CHUTE

BOULOGNE, 25 mars

Un ouvrier peintre, Emile Flageollet, 25 ans, demeurant rue de Béthune, travaillait à la décoration de l'église des Rédemptoristes pour le compte de M. Blanc, entrepreneur à Tourcoing. Il était monté sur une échelle quand, par suite d'un étourdissement, il a abattu d'une hauteur de 12 mètres.

Le malheureux ouvrier a eu tout le côté droit contusionné et le poignet droit cassé. On craint des lésions internes.

Emile Flageollet a été transporté à l'hôpital.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES CALOMNIES DU "ROUBAISIEN"

En réponse à un article signé M. D paru dans le *Roubaisien* samedi dernier, le citoyen Ghiot, conseiller municipal, nous adresse une lettre justement véhémente d'où nous extrayons les passages suivants.

... M. Henri Deschamps publie contre moi, un article, où comme toujours, le mensonge le dispute à la diffamation.

Ce monsieur... dit que je suis le fournisseur des chasseurs de la ville pour le personnel de l'octroi et de la police. Il ajoute que les marchandises que je livre laissent beaucoup à désirer, cela parce que je paie mes ouvriers à raison de 2 fr. 50 la paire de chaussures au lieu de 4 francs.

L'ancien soldat de Dunkerque déclare même que je suis « frichement » naturalisé.

De telles calomnies ne me touchent pas et si je me donne la peine d'y répondre, c'est pour prouver une fois de plus la valeur des assertions de l'homme dont les réactionnaires de Roubaix qui est fondé d'*Union sociale et patriotique*, se servent pour lutter contre le Parti ouvrier.

D'abord, je n'ai jamais fabriqué de chaussures pour la ville de Roubaix.

Comme homme du métier, j'ai été choisi par mes collègues du Conseil municipal pour la réception des chaussures pour la police et le personnel de l'octroi. Je me suis toujours fait un devoir de refuser celles qui laissent à désirer...

Ce que M. Deschamps déclare à propos de mes ouvriers que je ne paierais pas comme je le devrais juste autant de valeur que le reste. Les deux ouvriers que j'occupe — l'adjudicataire des chaussures de la ville a plus de vingt ouvriers — sont payés pour les bottines cousues au même tarif que dans les autres maisons de Roubaix. Pour la bottine clouée, je leur donne 25 centimes plus que partout ailleurs.

M. Deschamps déclare que je suis naturalisé depuis peu. Je ne sais où il peut avoir été dénicher cela. Il est vrai que le soupçon de dire la vérité ne l'étouffe pas.

Que ce monsieur apprenne donc que mon père était français, que, ayant tiré au sort en 1861 et ayant été classé, je suis resté sous les drapeaux jusqu'en septembre 1885 alors que j'aurais pu en revenir deux ans plus tôt car mon frère cadet s'était engagé pendant mon congé. Entre parenthèses, mon frère est revenu du Tonkin, simple soldat mais décoré de la médaille militaire.

Ce ne sont toujours pas certains de ceux qui ont fait leur congé à l'hôpital de Dunkerque qui ont obtenu pareil signe honorifique n'est-ce pas M. Deschamps?

Quand vous mourrez, homme honorable et respectable, il n'y aura plus de français à Roubaix. Ah ! pardon, j'oubliais, il restera votre grand ami, M. J.-Ste Dufour.

En tout cas, il y aurait certainement un diffamateur en moins.

G. GHIOT,
conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 27 mars courant à huit heures du soir.

Ordre du jour :

1. Service municipal des eaux, usine d'Audina, fourniture d'huile, marché.
2. Id., usine d'Auchan, fourniture de charbon en 1896 et 1897, mise en adjudication.
3. Id., transport et déchargement des charbons en 1896, 1897 et 1898, mise en adjudication.
4. Id., fourniture de tuyaux en cuivre en 1896, 1897 et 1898, mise en adjudication.
5. Id., terrassements en 1896, 1897 et 1898, mise en adjudication des travaux pour la section de Roubaix.
6. Id., terrassements en 1896, 1897 et 1898, mise en adjudication des travaux pour la section de Tourcoing.
7. Service municipal des eaux, fournitures de cordes pour jointe, mise en adjudication.
8. Id., fourniture de fontes pour les siphons de la conduite ascensionnelle sous le canal n° 3 de Roncq, mise en adjudication.
9. Id., fourniture de fontes pour les travaux de fontainerie, mise en adjudication.
10. Id., usine de Bousbecque, déchargement du charbon, marché.
11. Id., usine de Bousbecque, fourniture d'huile, marché.
12. Id., compte budgétaire de 1894.
13. Id., installation d'une conduite de 0m400, rue de Lannoy, réception définitive.
14. Id., installation d'une conduite de 0m300 entre les Francs et le Boulevard, réception définitive.
15. Id., dépôt du Huchon, construction d'un réservoir.
16. Cimetière, réclamation de Mme veuve Chevalier ; demande d'autorisation de plaider.
17. Octroi. Affaire Mulliez, demande d'autorisation de plaider.
18. Secours et subsides. Institution des jeunes aveugles de Ronchin, demande d'un secours pour de jeune Charles Picavet.
19. Id., Institution des jeun s aveugles de Ronchin, demande de trousseau en faveur de jeune Chalo.
20. Fourneaux économiques, compte-rendu de l'exploitation 1895-1896.
21. Syndicat des Esplerre, régularisation des budgets ; vote d'un crédit.
22. Voirie municipale, enlèvement des immondices, crédit supplémentaire.
23. Id., construction d'un aqueduc aux Trois-Ponts, autorisation d'employer le rabais.
24. Id., rue du Congo, mise en état de viabilité.
25. Id. rue Vauban, travaux de viabilité participation à la dépense, réclamation de M. Henri Briet.
26. Id., rue de Valmy, demande de classement et de mise en état de viabilité.
27. Id. rue de Tunis, prolongement, demande de classement et de mise en état de viabilité
28. Id., rue de Toufflers, proposition en vue de l'ouverture.
29. Id., alignements, cession de terrain à la rue Labruyère, réclamation de M. L. Selosse.
30. Militaires revenant de Madagascar, demande de secours à l'Etat, avis du conseil municipal.
31. Soutiens de famille, militaires en activité de service, avis du conseil municipal.
32. Id., réservistes et territoriaux, avis du conseil municipal.
33. Id, ajournés des classes 1894 et 1895, avis du conseil municipal.

Rapports des commissions

1. Secours et subsides, sociétés de secours mutuels approuvées ; crédit.
2. Revenus communaux, état de sommes irrécouvrables.
3. Chemin de Barbieux, Ichemin d'intérêt commun n° 143), acquisition de terrain par voie d'alignement.
4. Voirie municipal, plan général des alignements, feuilles n° 1 à 6 de la section 4, avis du conseil sur les résultats de l'enquête (M. Boucherie).
5. Id., rue des Vosges, d'Epinal et de Remiremont, ouverture (M. Milbéo.)
6. Id., La Ruche roubaisienne, droits de voirie. (M. Vanmullen).
7. Id., curage des égoutts, mise en adjudication (M. Wichart)
8. Canal de Roubaix, création d'un emploi de garde-port (M. Vanmullen).
9. Tramways, tracé sur la Grande-Place. (M. Milbéo).
10. Sapeurs-pompiers : vote d'un secours en faveur du nommé Victor Geemens.

La grève du tissage Vienne

La grève continue au tissage de M. Théodore Vienne. Le candidat aux futures élections municipales a reçu hier matin une délégation de grévistes. Il a déclaré ne rien vouloir changer aux décisions de la veille.

Quand les délégués sont retournés au local La Paix où les grévistes étaient réunis, la continuation de la grève a été décidée.

Les ouvriers ont ensuite décidé l'envoi d'une lettre au *Journal de Roubaix* pour protester contre la version d'un incident relatif à la grève donné par notre confrère réactionnaire.

Voici cette lettre que les grévistes nous ont fait également parvenir.

Roubaix le 25 mars 1896.

Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix,

Nous ne pouvons laisser passer sans protester le compte-rendu des incidents qui se sont produits à l'occasion de la grève qui a éclaté hier au tissage Théodore Vienne, rue du Fontenoy.

Disons que ce n'est pas que nous serait restée notre patron, il résulterait que dans l'après-midi, la délégation qui s'était présentée à la fabrique n'aurait pas attendu la fin de l'expérience qui a été faite pour démontrer les capacités du contre-maître dont nous demandons le renvoi.

Rétablissons les faits ; Quand la délégation s'est présentée avant deux heures, un ouvrier délégué a proposé à M. Théodore Vienne de faire travailler le contre-maître sur un métier de sa section pendant une demie-heure. Si le contre-maître travaillait pendant ce laps de temps, sans déranger le métier la délégation s'engageait à inviter les grévistes à reprendre le travail. Dans le cas contraire, elle demandait à M. Vienne de renoncer le contre-maître.

M. Vienne accepta la proposition.

Le contre maître se mit à travailler sur un métier dont la chaîne venait d'être commencée. Au bout de quelques instants la navette fut jetée hors du feuillet ; le même fait se produisit cinq ou six fois presque de suite.

Le contre maître se mit alors à changer les plateaux de chasse, d'armure, les six lisses et démonta cinq ou six fois le chasseur. Et tout cela pour aboutir après plus de deux heures, pendant lesquelles la délégation a assisté à l'expérience à faire deux raflés, casser plus de trois centaines à la chaîne et tisser environ quarante centimètres d'un travail complètement défectueux.

Les délégués, d'accord avec notre patron, avaient donné une heure pour arranger le métier. Après plus de deux heures le métier fonctionnait encore plus mal qu'auparavant.

Vous voyez bien, M. le rédacteur, que l'expérience a pu se terminer et qu'elle se prouve pas en l'honneur des capacités de notre contremaître. M. Vienne nous avait promis qu'il aurait envoyé M. Charles Leplat s'il ne pouvait pas arranger le métier en une heure de temps. Il n'a pas su le faire sur plus de deux heures. Une chose restait à faire à notre patron : le renvoyer sur le champ et donner satisfaction aux ouvriers.

M. Vienne ne l'a pas compris ainsi. Il préfère laisser continuer la grève. Libre à lui, mais nous avons tenu à vous expliquer la situation exacte, afin de déterminer les responsabilités devant l'opinion publique.

Les ouvriers grévistes,
du tissage Théodore Vienne, rue de Fontenoy

Cette lettre démontre bien que les torts ne sont pas du côté des ouvriers.

M. Théodore Vienne sera bien venu aux élections du 3 mai, de solliciter leurs suffrages.

Les électeurs n'oublieront pas sa conduite, pas plus que celle des Motte et autres farceurs de l'*Union sociale et patriotique*.

Semez patrons, vous récolterez bientôt.

Un incendie au Hutin

Hier soir, vers huit heures, un incendie s'est déclaré au Hutin, près de la barrière du chemin de fer.

Le feu a pris dans une maison occupée par un ouvrier tisserand à la main. Louis Debruyne. Cet homme, âgé de 60 ans, était occupé à brosser une nouvelle chaîne quand soudain, un fil prit feu à la lampe qui était disposée près de lui.

Il n'en fallut pas davantage pour provoquer l'incendie qui, en moins d'une heure, avait détruit la maison du tisserand et, en partie, les deux maisons voisines habitées par M. Henri Audenarde, jardinier chez M. Delmazure, à Roubaix et M. Delnette Eugène.

Ces deux derniers ont pu sauver leurs meubles. Il n'en est pas de même pour les tisserand Debruyne, qui n'a absolument rien pu sauver. Ce malheureux en voulant éteindre le feu, a été grièvement brûlé aux deux mains.

La propriété appartient à M. H. Courtier. On nous dit qu'il n'y a pas assurance.

Les pompiers qui étaient venus avec leurs pompes n'ont pu les mettre en batterie, l'eau manquant absolument dans ce quartier situé aux confins de Roubaix.

On ignore le chiffre de dégâts causé par l'incendie.

Une expulsée

Marie Deburggraeve a été expulsée de France à la suite d'une condamnation pour vol prononcée contre elle en 1891 par le tribunal correctionnel de Béthune.

La police qui a su qu'elle logeait dans un estaminet, à l'angle de la rue de l'Alouette et de l'Espérance, l'a arrêtée.

Mort des suites d'un accident

Nous avons raconté hier l'accident survenu lundi soir au peignage Vivecton dont le malheureux Sylvain Seys avait été victime.

Comme tout le faisait prévoir, il n'a pas survivre à ses horribles blessures. Sylvain Seys est mort hier après-midi à trois heures à l'hopital où on l'avait transporté.

Un insoumis à la loi militaire

Adolphe Thiebaud est un parisien qui, ayant subi le sort dans le Nord arrondissement, ne se rendit pas à son régiment quand sa classe fut appelée. Il partit en Belgique où, sans ressources, il se fit bientôt arrêter pour vol. Après une peine d'un an d'emprisonnement pour ce délit, Thiebaud fut expulsé et conduit en France. Hier il venait compter son cas à la gendarmerie et demanda à être arrêté. C'est ce qui a été fait.

Un noyé

Hier matin, on a retiré du canal, près du pont Salombier, le corps d'un jeune homme de 25 ans, Arthur Mahieu, dont les parents demeurent rue Droulot, 2.

Ce jeune homme était disparu de son domicile depuis lundi. Il a été reconnu par son frère.

Transporté à la morgue de l'hôpital, le corps de Mahieu a été visité par MM. Lorgilière, docteur.

On n'a constaté aucune blessure ; il faut donc conclure à un accident ou à un suicide.

Coups et blessures

Une ménagère, Marthe L..., 30 ans, demeurant rue de Beaumont, cour Deleroix, a porté des coups à une de ses voisines, la femme Hache.

Elle avait été arrêtée, mais en raison qu'elle a deux enfants en bas âge, elle a été remise en liberté provisoire.

Convocations diverses

Union électorale républicaine socialiste. — La 1re section se réunira le vendredi 27 mars, à 8 h. 1/2, chez Charles Deborgher, rue Hérzin, 9

— La 2e section se réunira jeudi 26 mars, à 8 h. 1/2, chez J.-B. Santerre, rue de Wasquehal, 46.

— La 3e section se réunira le vendredi 27 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

— La 4e section se réunira ce soir, à 8 h. 1/2.

Section roubaisienne. — La commission électorale se réunira ce soir à 8 heures très précises du soir, au local de l'Aixo.

FEUILLETON N. 24

24

Cent Ans après
OU L'AN 2000

PAR

Edward Bellamy

Les fenêtres donnaient sur une couronne de fontaines ; des eaux jaillissaient jusqu'au ciel la musique emplissait l'air de ses effluves magnétiques.

« Vous pensiez être ici comme chez vous, dis-je, lorsque nous nous mîmes à table et que je vis le docteur toucher un timbre.

— En effet, ce que vous voyez là est comme une annexe de notre maison, un morceau détaché de l'ensemble. Moyennant une modique redevance annuelle, chaque famille du quartier possède, dans ce vaste bâtiment, un salon qui lui est spécialement réservé. A l'étage supérieur se trouvent des salles à la disposition des hôtes de passage. Quand il nous plaît de dîner ici, nous envoyons nos ordres la veille, après avoir choisi notre menu d'après les renseignements publiés dans les journaux. Le prix est plus ou moins élevé, selon le goût de chacun, mais tout est infiniment meilleur marché et meilleur que nous ne pourrions l'obtenir à domicile.

« La cuisine raffinée est très à la mode et j'admets que nous sommes un peu vains des progrès que nous avons réalisés dans cette branche.

« Ah ! cher monsieur West, bien que d'autres côtés de notre civilisation fussent plus tragiques, j'imagine qu'aucun d'eux ne devait être plus triste que les mauvais repas que vous faisiez tous, à l'exception de quelques privilégiés de la fortune.

— Personne, répondis-je, n'eût osé vous contredire sur ce point.

Lorsque le garçon entra, je l'observai avec beaucoup d'attention ; c'était un beau jeune homme revêtu d'un uniforme particulier, et, pour la première fois, je fus à même d'étudier la physionomie d'un des membres actifs de l'armée industrielle. D'après ce que j'avais entendu dire, ce jeune homme devait avoir reçu une éducation complète et être égal, à tous les égards, de ceux qu'il servait. Or, il me semblait que, ni d'un côté, ni de l'autre, on ne paraissait embarrassé le moins du monde.

Le docteur Leete adressait la parole au jeune homme, non seulement sans hauteur quelconque du monde eût fait autrement, mais sans même de condescendance ; de son côté, le garçon témoignait de ses fonctions d'une façon toute naturelle, également éloignée de l'obséquiosité et de la familiarité. C'était un peu le maintien du soldat pendant le service, sans la raideur militaire.

Lorsque le garçon eut quitté la chambre je ne pus cacher mon étonnement de voir un homme aussi bien élevé remplissant des fonctions.

« Que veut dire le mot servile ? Je ne l'ai jamais entendu, dit Edith.

— C'est un mot hors d'usage, interrompit le père ; si je ne me trompe, il s'appliquait à des personnes qui accomplissaient, pour le compte d'autrui, des besognes particulièrement pénibles ; n'est-ce pas, monsieur West?

— C'est à peu près cela, dis-je. Le service personnel, tel que celui de table, était regardé comme servile, et une personne bien élevée eût plutôt enduré les dernières extrémités que d'accepter une occupation de ce genre.

— Quelle idée étrange et artificielle ! s'écria Mme Leete, très surprise.

— Mais il fallait cependant que ce service fût fait, dit Edith.

— Evidemment, mais nous imposions ces travaux à de pauvres diables, qui n'avaient pas d'autre alternative que de servir ou de mourir de faim.

— Et vous augmentiez le poids du fardeau en y ajoutant votre mépris, observa le docteur.

— Je ne comprends pas bien, fit Edith. Entendez-vous que vous agissiez ainsi pour me faire plaisir, et que vous n'auriez jamais accepté de faire pour eux.

Alors me fut de convenir que c'était bien cela. Heureusement, le docteur vint à mon secours.

— Pour comprendre l'étonnement d'Edith, dit-il, vous devez savoir qu'au vingtième siècle, l'idée de demander ou d'accepter un service qu'on ne consentirait pas à rendre équivaut à emprunter sans l'intention de rembourser. Quant à profiter de l'indigence du voisin pour lui imposer un service de ce genre, c'est une action comparable au vol à main armée. Ce qu'il y a de plus déplorable dans un système qui divise la société en classes et en castes, c'est qu'il affaiblit le sens de l'humanité. Les classes différentes finissent par se considérer comme autant de races distinctes. Au fond, d'ailleurs, l'écart entre nos principes n'est pas si grand qu'il semble.

« Même de vos jours, « les gens du monde », comme vous disiez, n'auraient jamais permis à une personne de leur classe de leur rendre des services sans accepter de retour ; toute la différence, c'est qu'ils regardaient les pauvres et les gens sans éducation comme des hommes d'une autre espèce.

« La répartition égale des richesses et de toutes les jouissances a simplement eu pour effet de nous confondre tous dans une seule chose qui correspond, comme éducation à la classe des privilégiés de votre temps.

Avant que l'égalité des conditions eût passé de la théorie à la pratique, les idées de solidarité et de confraternité ne pouvaient pas prévaloir ce qu'elles sont aujourd'hui : la conviction réelle et le principe d'action de l'humanité. De votre temps, on employait les mêmes phrases, mais ce n'étaient que des phrases.

— Les garçons de restaurant se recrutent-ils également parmi les volontaires ? demandai-je.

Le docteur répondit :

« Non, les garçons de restaurant appartiennent à la classe préparatoire de l'armée industrielle, aux membres de laquelle on assigne d'office les besognes qui n'exigent pas d'aptitudes spéciales. Le service de table est de ce nombre, et toutes les jeunes recrues y passent indistinctement. J'ai moi-même fait ce service, dans ce même restaurant, il y a quelque quarante ans.

« Une fois de plus, dites-vous bien qu'on n'établit aucune différence de dignité entre toutes les professions, sans exception, qu'exige le service public. L'individu n'est jamais considéré et ne se considère pas comme le serviteur de ceux qu'il oblige, mais dont il ne dépend en aucune façon. Il ne sert que la nation.

Pourquoi faire une distinction entre les fonctions d'un garçon de restaurant et celles de tout autre travailleur ? Le fait que son service s'adresse à la personne ne signifie rien à notre point de vue. N'en est-il pas de même pour un médecin ? Ce garçon aurait tout autant le droit de me regarder de haut parce que je lui ai servi de médecin, que je pourrais le mépriser moi-même pour m'être servi de lui aujourd'hui. »

Après le dîner, mes hôtes me firent les honneurs de l'établissement, dont la magnificence architecturale et la décoration somptueuse me remplirent d'étonnement. Ce restaurant monumental était, en même temps, un lieu de plaisir et de rendez-vous social pour tous les habitants du quartier ; tous les genres de distraction y étaient réunis.

Lorsque j'eus exprimé mon admiration, le docteur Leete me dit :

« Vous voyez ici, en pratique, ce que je vous disais dans notre première conversation au moment où vous contempliez la ville : la splendeur de notre vie en commun comparée à la simplicité de notre vie d'intérieur. Vous avez pu remarquer le contraste qui existe, à cet égard, entre le dix-neuvième et le vingtième siècle. Pour nous épargner des embarras inutiles, nous n'avons chez nous que le strict nécessaire ; en revanche, le côté social de notre vie comporte un luxe supérieur à tout ce qui s'est vu jusqu'ici. Toutes les coopérations industrielles et professionnelles ont des clubs splendides, aussi grands que cet établissement, de même que des villes à la campagne, dans la montagne, au bord de la mer, pour le sport et la saison des vacances. »

(A suivre)